



Daniela Danna

LES MARIAGES FORCÉS À L'EMILIA ROMAGNA : Une exploration

L'objectif principal de cette recherche a été de faire une évolution de le phénomène de mariages forcés dans le milieu de la région Emilia-Romagna et d'avancer aussi des réflexions et des suggestions sur le éventuelles modalités publique d'intervention sur le phénomène, cherchant des victimes et des témoins qui décrivent selon leurs connaissances, leurs essais, réussit ou non, d'imposer un mariage à leurs enfants.

Ici on va essayer de définir le phénomène selon le point de vue de l'observé et celui qui observe distinguant les deux niveaux: celui de la discussion éthique et le niveau politique publique ainsi celui de l'interview, et à la fin on va essayer de donner une description résumée des cas de mariages forcés répétés dans la région de Emilia-Romagna.

METODE DE LA RECHERCHE :

La recherche a rassemblé des informations de 44 observateurs privilégiés interviewés de personnes (q.qn par téléphone ou en présence de deux personnes interrogées) qui appartiennent aux catégories suivantes:

- victimes de tentatives (réussies ou non) de contraction de mariage (n.:3, de A1 à A3 dans la citation des personnes interrogées);
- médiateurs culturels (n.:10 de B1 à B10);
- les personnes qui travaillent dans le services socio-sanitaire avec diverses qualité (n.:11, de C1 à C11);
- représentants d'associations (n.:8 de D1 à D8);
- immigrés (n.:4 de E1 à E4);
- enseignantes (n.:5 de F1 à F5);
- personnes qui ont une responsabilité institutionnelle (n.:3 de G1 à G3).

Ceux qui étaient contactés via e-mail pour leur demander un interview sont:

- les directeurs des écoles publiques et ce pour contacter les enseignants (extraction d'un échantillon de 1/5 de la liste régionale des instituts supérieurs, et de contact avec toutes les écoles de la ville pré-sélectionnées pour une recherche plus approfondie: Bologna, Reggio Emilia, Imola, Ravenna, Rimini);
- associations des immigrés, une sélection à partir de listes publique (à Reggio Emilia à base des indications de personnel de la commune);
- espaces jeunes et consultants présents dans la région;
- les maisons de femmes mal traitées dans la régions.

SUR LE CONCEPT ET LA PRATIQUE SOCIALE DU MARIAGE COMBINÉ ET DE CELUI FORCÉ :

Sur le terroir emiliano et romagnolo la pratique autochtone de combiner des mariages aux enfants à leurs contraintes n'est plus traditionnelle d'une dizaine d'années (mais peut toujours exister dans d'autres parties de l'Italie) le tissu sociale communautaire des familles des immigrés habitant quelques zones et provenant de particulières régions or niveaux sociales des pays d'origine, par contre, soutient encore la légitimité d'un choix parental. Un choix pareille est contestée de la part des générations plus jeunes, qui ont grandi dans un environnement culturel où les relations sentimentales sont choisies par elles même et non par les familles.

Pour les familles emiliano-romagnole on peut parler des cas qui peuvent exister mais ils sont isolés des coutumes et plus diffusés, d'autre part concernant des immigrés suivis provenances particulières, du moment que eux ils reconstruisent un tissu social communautaire dans le territoire d'arrivée, le choix d'un mariage de la part de la famille peut encore être accepté socialement, une chose qui rend extrêmement difficile la position de ces enfants qui ne veulent adhérer aux propositions de leurs familles, car de cette manière ils risquent d'être rejetés de leur environnement social de référence.

C8 : pour moi la différence fondamentale est où peuvent habiter ce personnes, c'est à dire, s'ils habitent dans un contexte social traditionnel, ça peut être aussi en Italie, ou si ce problème de mariage... (*est lié à une seule famille*). Selon moi, la discriminée est: si le conflit qu'une peut avoir avec une obligation est seulement à l'intérieur de sa famille ou si au moment où elle interrompt ça, désobéit à la famille et porte la communauté la désapprouve, suit à l'origine, donc elle ne peut plus tourner à l'origine d'où elle doit fuir. Alors ce le fait de devoir se défendre car c'est un réseau. Beaucoup de femmes étrangères qui se séparent disent qu'ils ne veulent plus être en contact avec l'aire territoriale où elles savent qu'ils y a des pakistanais...

L'imposition d'un mariage concerne en vérité soient les garçon soient les filles, mais les filles sont plus touchées que les garçons car elles sont plus soumises, plus contrôlées, comme ça ce passe dans le famille italiennes. En Grand Bretagne 15% de cas enregistrés d'aide proviennent des garçon, et aussi dans le données que nous avons, les cas des garçon sont seulement 1/10 de ceux de filles, mais en général le choix autonome de partenaire pour les filles et les fils des immigrés est donc plus difficile pour les fils que pour le filles des italiens. A la question si aussi parmi les italiennes y'avaient des cas d'obligation de se marier à un homme choisi par les parents à cause d'un liaison sentimentale de la fille qui n'était pas approuvée par la famille, une interrogée qui travaille dans un centre de anti-violence a répondu que: « des punitions viennent à la suite de relation qui n'étaient pas approuvées, par exemple coupure de relation oui, mais ça n'arrive pas à forcer les enfants à se marier le partenaire choisis des parents », on note alors une deuxième importante différence entre les problèmes des autochtones et leur manière de vouloir contrôler leurs enfants et comment ils réagissent aussi.

LE MARIAGE FORCE COMME VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME:

Le mariage forcé est une violation des droits de l'homme. L'article 16(2) de la Déclaration universelle des droits humains: « le mariage peut être conclu seulement avec le plein accord des futurs mariées », le thème de l'accord était accordé à l'ONU avec l'Art. 16 (1) (b) de la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes (CEDAW):

Article 16

1. les états parti prennent toutes les mesures convenable pour éliminer le discrimination envers les femmes concernant toutes les questions sur le mariage, sur les rapports d'égalité avec les homme:

- a) le même droit de contracter le mariage;
- b) le même droit de choisir librement son conjoint et de contracter le mariage seulement avec son total accord;

La Convention sur l'accord du mariage, l'âge moyen pour le mariage et l'enregistrement de mariages (CCM) adopté de l'assemblée générale des Nations Unies le 7 novembre 1962 que le point 1 dit: « tout mariage sans le libre accord des partenaires est considéré illégal. »

LE MARIAGE DE CONVENANCE:

Un contrat de mariage pour ouvrir ou donner un permis de séjour peut être un échange social libre, qui ne prévoit pas l'engagement du rôle de la mariée ou du mari mais l'obtention d'un bénéfice matériel, les états en général considèrent ce changement illégal et annulent les mariages qui n'ont pas en but la vie commune comme aspect d'une politique qui contredit l'immigration.

Le rapport du Conseil Européen sur les mariages forcés prend en considération aussi les mariages de commodité, et le même arrive sur un passage de la Résolution du Parlement Européen du 24/10/2006 sur l'immigration féminine contre la violence contre les femmes, ça ne semble pas une position scientifiquement soutenable. On peut très bien comprendre les raisons de vouloir rendre plus souhaitable aux états-membres une lutte qui inclut toutes les formes ensemble. Le gouvernement italien a choisi actuellement d'aller dans cette direction supposant pour tout les mariages de ceux qui se trouvent en Italie sans documents, le changement d'intérêt et qui est illégal, les rendant impossible.

Si cette définition élargie de mariage forcé tend à dénaturer et à confondre les propos problèmes de tentatives de transmission, de transplantation de rapports entre les sexes diffuses entre les populations d'autre culture dans un conteste européen, il est incontestable que le fait de consentir à un mariage pour des motifs d'intérêts puisse se révéler aussi dévastant pour les femmes qui le font.

En particulier, un témoin a en effet raconté sur des mariages d'intérêt qui ont mené à de grandes souffrances pour les mariées étrangères. Ça c'est un cas:

B4: une fille de 25 ans s'est mariée pour avoir des documents, la nationalité, elle a payé un citoyen italien. Ils devaient vivre séparés, mais lui l'a obligée à « subir les relations de mariée », une énorme souffrance, elle avait peur que le fait qu'elle l'ait payé soit propagé.

LE MARIAGE FORCÉ COMME VIOLENCE CONTRE LES FEMMES:

Le mariage forcé est souvent mentionné sur les documents de l'ONU faisant parti des malheurs des femmes: ils l'incluent dans leur milieu d'observation et les enquêtes périodiques des rapporteurs spécialisés dans le thème de la violence contre les femmes, de ses causes et ses conséquences.

Mais au delà des mariages forcés existent des idéologies et des pratiques de contrôle des filles. En effet est difficile que nous puissions considérer le mariage imposé comme un phénomène isolé, ça se passe toujours dans les familles où il y a beaucoup d'autres formes de limitations de la liberté féminine.

C8: deux filles au moins, deux c'est sur étaient menacées de mort de la famille, elle avaient un copain italien. Le garçon italien étaient aussi menacés de mort de la part de leur famille et dans un cas un garçon était mineur et la fille était majeure, le père de la fille lui a mis le couteau à la gorge, ce sont les parents du garçon qui l'ont éloigné de la fille.

Deux chercheurs allemands ont estimé le nombre des mariages imposés à plus de 300 jeunes turques qui se sont adressés à l'association Papatya: « dans le cas de nos recherche le mariage forcé se réalise toujours dans les familles où la violence est pratiquée quotidiennement. » En général on

peut dire que le mariage est souvent imposé ou accéléré pour remédier à une situation potentielle ou à une actuelle perte de l'honneur de la fille, alors pour les parents et pour la communauté la fille finit par laisser le fiancé non désiré par la famille et les gens cesseront de parler d'elle.

Comment les familles affrontent-elles ces crises de transmission de leurs propres valeurs à leur filles ? Ils décident de les rapporter à vivre au pays d'origine, sur ce point nous n'avons l'opinion d'aucune fille, mais d'autres pensent que c'est une décision très dure pour les enfants qui ont poussé une bonne partie de leur vie en Italie.

Les éléments du contrôle social sont mélangés avec les thèmes des racontars, « ce que disent les gens », de la honte, de l'honneur-même si littéralement ils sont peu ceux qui utilisent ces paroles qui ne s'utilisent pas couramment en italien-pendant qu'à l'étranger, que se soit dans les autres langues ou en anglais, les mariages forcés se regroupent ensemble à d'autres violence sous l'étiquette de violence relative à l'honneur:

« honour-related violence »:

C1: le marché ici, y aller le matin les jours du marché est une tradition pour se voir (entre marocaines) avec toutes les femmes de la famille, les connaissances, c'est proprement un moment de retrouvailles sociale, mais un moment sociale où il y a un contrôle impitoyable, absolument impitoyable, est toute une question de femmes, ce qui ne met en colère, et peut-être dans cette situation surtout car la chose est encore plus évidente (parce que la même chose concerne les italiennes), est envers les femmes que les femmes sont plus cruelles, les plus impitoyables. Le conditionnement de vexation sur les femmes sont transmises de femmes à femmes, c'est à-dire ce sont les femmes en famille qui disent à leurs filles certaines choses, qui éduquent leurs filles d'une certaine manière, et à travers les femmes les normes éducatives sont transmises...mon impression est que tout ça se passe entre femmes sans les hommes qui sont en dehors de tout ça, mais c'est toujours pour leur bénéfice, tout ça...non ?

A3: j'ai sali l'honneur de la famille qui en ce moment fréquente peu la communauté, auparavant notre maison était souvent pleine des gens qui vont, d'autres viennent ...oui...

Pour quelques familles la défense de l'honneur est plus importante que les conséquences possibles:

D: kidnapper quelqu'un est-il grave, pense-tu qu'ils le feraient ?

A1: oui

D: ils n'ont pas peur d'aller en prison ?

A1: non, mon père a dit non.

D: il l'a dit vraiment ?

A1: oui, ils nous ont menacés, si vous ne l'apportez pas, nous cherchons une autre manière, où vous allez je vous trouve.

D: et que veut-il faire, t'amener en Pakistan.

A1: me tuer.

D: tu crois qu'il est capable de le faire ?

A1: oui.

DIFFÉRENCES ET RESSEMBLANCES ENTRE MARIAGE COMBINÉ ET MARIAGE IMPOSÉ OU FORCÉ:

L'élément (clairement de base) de subjectivité des filles complique ultérieurement la question: les contraintes sont-elles acceptées comme partie de l'éducation faite proprement pendant la construction de la propre identité féminine ? D'où la question de la distinction, possible et nécessaire mais n'est pas absolument obligatoire, ce de différence entre mariage combiné et forcé. Car le problème peut être traité de deux points de vue différents: les jugements sur chaque cas

concret sont exprimés tenant compte de ces deux opinions, premièrement comment le sujet vit-il la situation, s'il l'accepte ou non, et celui qui observe, qui fait des recherches, qui décrit le phénomène, qui évolue la situation et l'action de la famille qui choisit à son fils (sa fille) le partenaire avec qui passer le reste de la vie, le fait que le mariage est un destin sur lequel on doit réfléchir au niveau éthique défendant la liberté féminine(et masculine):

C9: quelques femmes disent qu'elles étaient obligées de se marier avec des hommes choisis par leurs familles. Ce que tu disait de femmes qui sont venues seules, donc autonomes, qui viennent et travaillent et qui disent: « j'avais une belle vie... » mais puis, arrivées à une certain âge, leurs famille leurs disent que c'est mieux pour elle et obligatoire fonder une famille.

On se trouve souvent dans une zone grise dans laquelle la volonté de la fille n'est pas connue ni formée.

DE LA VIOLENCE PHYSIQUE À LA PRESSION PSYCOLOGIQUE, AU CHONTAGE ÉMOTIONNELLE: L'ENTREVOISEMENT ENTRE LES DÉFINITION DE L'OBSERVÉ ET DE L'OBSERVATEUR.

Partons d'une réflexion plus générale sur la violence: il y a diverses formes de violence, celle physique, des corps, des fractures, puis la violence psychologique et il s'agit de la manière de parler ou de la façon d'interagir. Les observateurs peuvent considérer certains comportements comme la violence mais le victime non, donc c'est mieux de agir en considérant la définition que la victime donne de la situation. Mais si elle n'est pas conscient de qu'elle vit, si elle n'a pas la volonté de s'en sortir (et l'action de centre anti-violence dans le rapport avec la femme retape les deux) l'intervention pour la secourir est inutile.

Tournons donc à la question de la définition subjective des imposition; si le mariage combiné avec un homme jamais vu avant le jour des noces, né ou ayant vécu dans un autre pays, beaucoup plus vieux, déjà marié, est un mariage vécu comme une décision des parents desquels on reconnaît la légitimité et comme un destin qu'on ne peut pas repousser, nous n'avons pas de cas de mariage imposé pour faire notre recherche et de l'action publique (si les enfants admettent que leurs parents leur trouvent le conjointe possible).

La dimension de la subjectivité, du point de vue de l'observé reste dépendante, d'après la réflexion méthodologique de l'anthropologue Marvin Harris nous pouvons en effet avoir deux définition de la situation: du point de vue de celui qui observe, celui qui s'agit dans l'espace publique-l'espace du débat scientifique et publique- et cherche de convaincre les autres de la vérité de ses positions utilisant les méthodes de l'analyse scientifique pour donner à son discours un statut de vérité (il y a aussi le cas de la rhétorique et de la persuasion avec le moyens de communication de masse, mais à quel point ces instruments soient convaincants, ces convictions pour elle-même ne rejoignent pas le statut de la vérité pour la communauté des chercheurs scientifiques). Les point de vue de l'observé est qu'il utilise des arguments traditionnels pour décrire et expliquer ses propres actions: les observées ont une subjectivité qui doit être étudiées si nous voulons comprendre un phénomène social quelconque. Et on doit prendre en considération cette subjectivité si nous voulons ouvrir de l'effet de celui qui porte une telle tradition culturelle.

Un exemple clair de contradiction entre ces deux définitions d'une même situation (le point de vue de l'observateur et de l'observé) est pris des même interview accumulé on affirme plusieurs fois que la ratio de la gestion, mariage de la part des famille est le secours qu'elles puissent apporter dans le cas de désaccord entre les conjoints, jusqu'à la protection des filles des mal-traitements, mais l'expérience nous dit que l'action concrète de la famille d'origine des mariées qui sont maltraitées est rarement qu'elle les protège, elle les encourage plutôt à supporter la situation:

C8: elles viennent chez nous comme des invitées car le mari était violent, donc elles cherchent un moyen pour se séparer, peut-être avec l'aide de la famille mais à un certain point ce sont les familles qui les convainquent à retourner chez-elles, mais à la fin, on commence à l'admettre, « comment fera une femme seule, séparée, c'est une honte, c'est un poids que les parents peuvent pas aider », et l'obligent à rester avec le mari.

La définition subjective du motive pour lequel on agit de cette manière proposant un mari aux filles est démontré de la réalité, mais les observées continuent à justifier leurs propres actions se basant sur une chose que celui qui observe pense insignifiante: il s'agit d'une mer de justification valides à l'intérieur de la culture d'appartenance, certainement importantes pour l'analyse mais insuffisantes pour décrire scientifiquement, vraiment la situation.

Nous continuons avec la définition d'imposition: est l'emploi de moyens de construction physique, mais aussi psychologique, surtout à l'intérieur de la famille les chantages émotives sont l'arme employé plus souvent, et ça rend difficile aux filles soumises à un mariage combiné de déterminer comme violence quelque chose qui s'agit d'une manière plus fine par rapport aux coups et aux punitions.

Le « point de vue de l'observateur » nous propose de dénoncer toutes ces actions comme une forme de violence, et aussi de persuader qui vous est soumis que de telles actions ne sont pas acceptables, mais dans les cas concrets devrait être le sujet qui vous est soumis à le dénoncer comme tel: s'il les accepte, nous ne pouvons agir contre ces formes de violence du sujet (ça signifierait faire une violence à notre tour à qui probablement nous voulons protéger, remplaçant à son avis la situation celle qui est notre définition).

Un ultérieur facteur de complication dans la distinction entre mariages combinés et ceux imposés est le fait que dans le concept de choix est implicite la connaissance des conséquences qu'on va rencontrer: la représentation de la vie matrimoniale des jeunes sujets, qui n'ont pas d'expérience de rapports entre sexes, est difficilement qu'il puisse répondre à notre concept de « consensus informé » qui doit être à la base d'un choix.

Les conséquences de l'acceptation d'un mariage combiné ne sont pas claires probablement au sujet qui retient d'avoir choisi, ou mieux dit qu'il a adhéré à une prostitution d'autres, mais reste un donné de fait que les événements des couples qui se marient de cette manière ne sont pas nécessairement négatifs, pour ce, ce n'est pas raisonnable contredire le mariage combiné dans les cas où il n'y a pas un « accord informé » car nous ne pouvons pas prétendre que le résultat sera invisible pour la femme.

Dans les témoignages recueillis, les opinions sur les mariages combinés diffèrent, trouvons (que ce soit entre les gens interviewés ou ceux influents de l'antiracisme et antisémitisme à l'extérieur) des positions qui identifient déjà la proposition de la famille comme une imposition qui nie la liberté individuelle sur laquelle les pouvoirs publics doivent être autorisés à intervenir.

LES DÉFINITIONS DES INTERVIEWS

Il y a dans la littérature divers points de vue sur l'opportunité, et sur le raisonnement de la distinction entre les mariages combinés et les mariages forcés. On note que les opinions sont surprenantes. Le fait que cette distinction soit contestée de deux représentants de la « deuxième génération » (terme qui vient de leur refusé, du moment qu'il sous-entend une éternelle diversité par rapport à l'être Italien qui ne se veut voir changer de peau, de religion, de coutumes, et au contraire, c'est ce qui se passe):

B1: pour moi c'est la même chose combiné ou forcé. Une est pire que l'autre.

B10: combiner des rapports de mariage ou les imposer c'est la même chose, car le personne subit dans les deux cas. Je ne veux pas faire de distinction des termes, mariage combiné ou

forcé, est la substance qui m'intéresse: est forcé parce que il y a des personnes, souvent des filles, qui subissent les décisions. La personne continue à subir ces idées, prétendus valeurs.

Ce qui me pèse sur le coeur est qu'une personne peut choisir spontanément.

La perplexité sur le destine entre mariage forcé et combiné qui émerge des interviews avec les italiens sont plus sûrs:

C6: j'ai eu des informations sur des mariages combinés, à quel point ils ont été forcés je ne pourrais te le dire: dans le sens que les femmes n'ont toujours confirmé qu'elles ont accepté ces mariages avec perplexité, avec réserve du moment qu'ils ne connaissent pas ces hommes. Elle étaient d'accord car c'était la solution qui les tranquillisent et qui évite les conflits avec la famille d'origine, je n'ai jamais connue une qui s'est révoltée, jamais q.qn doit choisir pour moi, la lois familiale me l'impose, est une lois qui prend en considération mon bien et mon futur. A quel point ça va bien... pour ce peu de femmes que j'ai connu ça ne représente pas un gros problème, ça représente un problème quand le mariage ne fonctionne pas bien. Ce que je peux te dire est que, j'ai rencontré beaucoup de difficultés pour comprendre ces femmes, elles se rendent compte de ce que signifie se lier à quelqu'un qu'on ne connaît pas quand le mariage échoue.

Cette position reflète le fait que pratiquement pour celui qui observe c'est très difficile trouver les limites entre les deux formes. Une chose qui n'empêche pas de pratiquer le stratégie de « empowerment » de l'observée (c'est-à-dire de la probable victime), laissant à elle la dernière parole sur la dénonciation d'un mariage forcé plutôt que l'acceptation d'un mariage combiné, comme s'exprime une autre interview:

La demande : sur le difficile limite entre forcé et combiné, avez-vous une position commune, vous en avez parlé ?

B2: c'est un peu difficile, les provenances culturelles influence profondément. Nous en avons beaucoup parlé, on en parle toujours, les cas sont indépendants, n'y a pas un seul cas, le point de vue commun est celle de juger ce mariage violent quand la femme le vit mal, la violence émotive dans le famille est perpétuée sur les enfants, une fausse phrase se répète et même dans le familles italiennes dans l'éducation des enfants « si tu fais ça, je ne t'aime plus ! » c'est une violence si la femme la juge comme ça.

En particulier ce sont ces facteurs suivants qui rendent difficile tracer de l'extérieur la distinction entre un mariage combiné et un autre forcé, comme on le note dans le parole d'une autre interview:

1) Le forçement n'est pas nécessairement fait à travers la violence physique, mais plutôt fréquentent à travers le chantage émotify:

B2: pour « forcer » ou « obliger », on veut dire dans quel mode ? physiquement, faisant le levier sur la partie émotive, avec parole. Il y a beaucoup de grade de forçement. La plupart n'était pas physiquement des coups, mais physiologiquement. La solitude, l'abandon de la famille, les menaces émotify liées à la culture d'origine, au pays d'origine, et puis toujours la menace de le renvoyer au pays d'origine.

C8: une femme me disait qu'elle se décidé de ce marier avec celui que ces parents lui ont proposé, car ils travaillaient tous beaucoup, donc pour pauvreté.

De toute façon le chantage émotify peut être refusé:

C1: même si elle était complètement libre de décider, la chose meilleure qui elle avait décidé selon l'avis de ses parents n'était jamais la meilleure.

- 2) Les futurs mariés n'expriment pas leur point de vue (de l'extérieur on ne peut pas distinguer entre mariage Forcé et celui combiné):

B5: moi, mariages forcés je ne les ais jamais vue. Possible qu'une fille pense que l'homme n'est fait pour elle, mais elle ne l'exprime pas.

C8: si on veut être attentif à cette différence entre le forcé et le combiné, alors des informations me manquent. Selon moi, il s'agit de comprendre à quel point une fille se peut se refuser, est forcé quand la fille ne se peut pas s'opposer à volonté de ses parents.

- 3) Les futures mariées ne savent pas ce qui ils vont vivre, rencontrer, parce qu'ils ne connaissent pas la personne avec laquelle elles doivent passer la vie conjugal:

B2: elle réussit à se faire des illusions, dans ce cas les enfants arrivent tout de suite. Mais quand il y a des problèmes la situation devient compliquée, la plupart des cas ils disent que ça fonctionne bien, elles pensent qu'elle s'habituent, c'est quand ça va mal qui elles se rendent compte de ce qu'elles ont fait.

La difficulté de cette distinction peut aussi porter à une sous-estimation du problème comme dans ces témoignages:

C4: il y a des mariages entre cousins, une chose qui arrive ou pour manque d'occasion ou ce sont le filles que décident ça.

Cet interview(C4) projettes une explication du répertoire culturel de l'union des amoureux en Italie actuelle sur le coutume traditionnel du mariage entre cousins stabilisé comme union préférée de la famille élargie d'origine, ignorant l'existence de cette pratique diffusée aux pays de l'Afrique du nord et autres pays musulmans.

B5: d'après mon expérience personnelle, je n'ai pas vu beaucoup de cas. Les mariages sont toujours combinés. Mais je n'ai jamais senti une femme dire: « mes parents m'ont obligée à me marier avec celui-là »

Comme commentaire et clarification de ce dernier témoignage je reporte la parole d'une autre interrogée qui note que c'est difficile attribuer la responsabilité d'un mariage qui a échoué aux parents :

D: le fait d'avoir piégé sa fille dans un mariage combiné, y avait-il un colère envers les parents pour avoir choisi un mari qui n'était pas à la hauteur?

C6: non je ne l'ai jamais lu. Ce que j'ai rarement lu, si le mariage ait échoué c'est un: « nous sommes des femmes infortunées car nous sommes condamnées à un mariage avec des personnes que nous n'aimons pas ». Mais avec une attribution de responsabilité ou à le destin ou au droit, mais jamais aux parents. Les parents en général sont sauvés et aussi quand-il s'agit d'une situation d'immigration car on a besoin de sauver ses propres racines.

Et en fine, comme nous avons dit, les mariages combinés peuvent se transformer à ceux forcés à cause de l'exposition à une culture diverse qui se base sur le libre choix:

C8: (*le mariage combiné est*) accepté par tous. Il fonction ou non! Les femmes étrangères de pays divers te disent que quand elle sont arrivées ici (*en Italie*) ils ont vue que ça se déroule d'une autre manière, elles ont ouvert les yeux, pour elles, ça n'allait pas trop bien, elles connaissent désormais un mode de vivre pour le femmes différent.

Elles commencent à travailler, finalement elles quittent sortent de la maison, donc les collègues commencent à dire: « mais comment, mais c'est à dire... » elles connaissent un monde différent.

CONTRAINTES STRUCTURELLES

Il y a ensuite une autre forme de contrainte au mariage, celle qui est dictée par la pauvreté: "Parfois la fille veut s'échapper de la pauvreté de sa famille. Il y a des femmes qui ont étudié mais elle quittent tout pour partir avec un émigrant. Un homme qui a à peine le brevet des collèges épouse une femme diplômée de l'Université." Ici aussi la frontière entre obligation et libre choix est subtile.

Indirectement, un autre facteur entre en compte: les lois italiennes sur l'immigration. Non seulement des filles sont données en mariage à des hommes qui avant tout veulent le permis de séjour pour travailler en Italie (par le biais du regroupement familial), mais il y a aussi des femmes étrangères qui décident de se marier avec un homme pour émigrer dans un cadre légal, fuyant des situations considérées comme invivables, tout en ne prenant pas en compte les difficultés liées au mariage même.

B5: Les filles qui arrivent ont 15-16 ans, donc la décision finale revient toujours à la famille. Si la fille dit: "Je n'aime pas ce garçon", la réponse dépend de la famille. Si la famille a l'habitude de dire: "Non, on a choisi ça, donc le choix de notre fille doit être ça", c'est une chose. Ça dépend de la famille. Ça arrive. Souvent, c'est toujours comme ça. Mais si une famille est cultivée, elle pense que: "Non, c'est une question qui concerne la vie de notre fille, on peut la laisser décider". Mais si la fille dit: "Je n'aime pas ce garçon, choisissez en moi un autre", et qu'ils en choisissent un autre et que la fille dit: "Ça va, celui-là je l'aime", personnellement je me demande comment elle peut dire "je l'aime" ou "je ne l'aime pas". Parce qu'à partir d'un visage, c'est impossible de savoir.

D: Parce qu'ils ne se fréquentent pas?

B5: Non.

D: Ils doivent se fiancer pour pouvoir se fréquenter?

B5: Ils doivent se fiancer et ça dépend de la famille, des parents, s'ils leur donnent la permission de se rencontrer, de s'appeler, de s'écrire des lettres. Ça n'arrive jamais que les deux jeunes décident de se rencontrer, d'aller au cinéma, d'aller quelque part. C'est toujours la famille qui s'en occupe, qui organise les rencontres. Et sincèrement nos filles ne disent jamais qu'elles ne l'aiment pas. Les filles ne disent pas: "Je ne l'aime pas, je ne veux pas me marier" parce qu'elles n'ont pas de raisons de le dire avant les fiançailles, parce que sans s'être parlé, sans un dialogue, sans rien savoir, c'est difficile, mais elles ne peuvent pas non plus le dire après les fiançailles. Ça dépend du déroulement des fiançailles, mais après ça n'est pas convenable de dire "non, je ne l'aime pas".

D: Et si le garçon est violent?

B5: C'est toujours la famille qui s'en occupe. Avec un conseil de famille. Ils doivent se mettre d'accord. Nos parents cherchent toujours à arranger les choses, à dire: "Ça va, retourne chez lui, on va essayer, essaie!". Puis si vraiment ça va pas....

Dans l'un des cas cités, il y a eu mariage à cause de l'impossibilité pour une femme de survivre dans sa société d'origine en tant que femme seule, immigrée, d'un milieu défavorisé et veuve. D'où le fait que ses propres amis aient cherché pour elle un homme étranger, dans ce cas italien, qui l'épouse et l'emmène à l'étranger avec lui. Il s'agit donc d'un mariage forcé dans la mesure où ce sont les contraintes sociales qui poussent des femmes d'un milieu défavorisé à se marier. Dans cette zone grise on retrouve aussi des cas de femmes italiennes maltraitées par leur père et qui décident de quitter leur famille grâce à un mariage. Cela peut être également considéré comme une contrainte indirecte (même si elles ont choisi leur partenaire).

MOEURS ET QUESTION MORALE

En conclusion de cette analyse sur les définitions de “mariage forcé” et “mariage arrangé”, on réaffirme la proposition initiale: est violent ce qui est subjectivement perçu comme tel. En revanche, l'évaluation morale des conditions effectives du choix reste ouverte à la discussion et doit faire l'objet d'un débat culturel. La frontière entre mariage arrangé-accepté et mariage forcé doit être tracée par la personne elle-même qui réalise qu'elle a subi une violence ou qui accepte la proposition de mariage.

Même si la comparaison entre mariage forcé et arrangé est refusée par la plupart des sujets interrogés (d'autres en revanche l'acceptent), il semble correct de garder la distinction pour agir graduellement vu la présence de cultures différentes qui utilisent le mariage arrangé. Souligner l'importance du choix des filles et des fils nous amène naturellement à mettre en question le mariage arrangé même, mais dans une façon implicite et sans opposition frontale – donc on prévoit de meilleurs résultats.

On peut aussi prévoir que les mariages arrangés pour les jeunes qui sont en Italie se transformeront de plus en plus en mariages forcés. Ils seront de plus en plus refusés par les filles et les fils d'immigrés nés ou grandis dans notre pays et qui partagent donc une culture où les liens amoureux se créent indépendamment des parents, qui au contraire perpétuent une culture d'origine où cette ingérence est acceptée et dominante. Même ceux qui ont accepté pour eux-mêmes un mariage arrangé en Italie auront des enfants qui n'accepteront sûrement pas ce type de proposition, en la considérant comme une contrainte.

Une autre complication quant à notre problématique de l'intervention des pouvoirs publics vient du fait que, dans notre culture, on lie l'expression de la subjectivité et la capacité du choix à la majorité – avec certaines situations exceptionnelles où les mineurs peuvent exprimer leur opinion. La loi et la culture prévoient donc des mesures d'éloignement des mineurs de leur famille par les services sociaux dans les cas de maltraitance dont ils prennent connaissance, indépendamment de la demande d'aide des mineurs. Est-ce que le mariage forcé fait partie des cas de maltraitance? On peut en discuter. Il est évident que cela dépend de l'âge où il est contracté (et aussi des modalités). Les témoignages dont on dispose nient que cela puisse arriver à de jeunes enfants: la proposition de mariage est faite à des sujets proches de la majorité ou à des majeurs¹. Le seul témoignage qui évoque un cas de ce genre n'a pas été fait directement : un marocain parlait du Pakistan, de façon plutôt vague; et cela s'est passé dans le pays d'origine et non sur le territoire italien²

Donc la frontière en ce qui concerne l'action publique dans les cas des mineurs est flexible: elle agit en réponse à un besoin, à un problème, mais aussi en amont, dans l'anticipation de ces problèmes³

Cela rend difficile la définition des limites que l'on peut donner à l'intervention des services sociaux. Cela demanderait une définition des pratiques éducatives qui puisse être acceptée et qui donne la possibilité à une intervention publique. Mais en pratique il y a des obstacles économiques, pratiques et culturels aux interventions en faveur de la protection des mineurs faites dans les familles d'une façon “intrusive” (c'est-à-dire des interventions qui n'ont pas été initiées par les

¹ Une recherche à propos des mariages pendant l'enfance, ou auxquels on est destiné depuis l'enfance dans le monde est: “Marriage: Child Spuses”, n. 7 de *Innocent Digest*, Unicef, Firenze 2001.

mineurs mêmes) de la part des services sociaux. En pratique on retourne donc à l'idée d'expression subjective d'angoisse comme moteur de l'action publique.

En prenant en considération ce cadre général, on voit maintenant quelle incidence et quel aspect prend, dans la région Emilia-Romagna, cette forme spécifique de violence qui a comme objectif le contrôle des femmes: le mariage forcé.

LES TRADITIONS DANS LES PAYS D'ORIGINE

Il est important d'établir – en grandes lignes – les contextes nationaux où les secondes générations peuvent risquer de subir un mariage forcé: le mariage arrangé dans un contexte européen devient mariage forcé pour les jeunes qui n'acceptent pas l'autorité des parents dans le choix de leur partenaire. Parle une médiatrice culturelle qui travaille dans une association d'une grande ville:

D: Le fait d'épouser quelqu'un choisi par sa famille concerne-t-il toutes les nationalités?

B2: Non, ça ne concerne pas toutes les nationalités. Bien évidemment il y a des pays qui sont beaucoup plus touchés. Mais il y a des cas partout, il y a toutes les nationalités. Certaines plus que d'autres, surtout sur le continent indien, dont le Bangladesh⁴ et le Pakistan. Et très très souvent il s'agit de femmes du Maghreb. Il y a eu une diminution du nombre de maghrébines mais une augmentation du nombre de femmes pakistanaïses et du Bangladesh qui signalent des choses de ce genre.

Si le mariage arrangé est une coutume fréquente dans un pays, on va avoir un premier signe de risque pour les immigrés de ce pays en question – et on démentit l'idée selon laquelle les mariages forcés sont un problème "des immigrés" sans distinction.

Si pour comprendre quelles sont les origines à risque c'est important de savoir la nationalité, celle-ci n'est absolument pas la seule variable qu'il faut prendre en compte. Il faut souligner, en plus aux différences entre les pays, celles entre les zones différentes à l'intérieur des frontières des nations: par exemple l'est et l'ouest de la Turquie sont différents au niveau culturel et économique comme le Nord et le Sud de l'Italie. Pour rendre compte de la situation des pays d'origines il faudrait faire une étude exprès qui démontre les différences dans les pays étrangers, dans les régions, entre les villes et les campagnes, entre les ethnies, entre les classes sociales, entre les familles de différente richesse et niveau d'instruction, etc... Les témoignages qu'on a soulignent les différences de mœurs dans les différentes classes sociales dans le cas du Pakistan et de l'Inde – mais à propos de ça l'étude faite

² G3: "Leur parents choisissent à leur place, souvent. Ce n'est pas comme le cas du Pakistan où il y a des contrats déjà à la naissance."

D: déjà à la naissance?!

G3: oui, j'ai un fils, tu as une fille, on se donne la parole et on travaille sur ça.

Mais voilà ce qui dit une interviewée pakistanaïse:

E2: même la parole entre les parents vaut comme des fiançailles.

D: et à quel âge de la fille, plus au moins?

E2: ça dépend de la famille, il y en a qui déjà à 16 ans veulent épouser leur fille, il y en a, comme ma famille, qui attendent les 25 ans minimum.

³ Selon la Loi 8 novembre 2000, n. 328 – Loi cadre pour la réalisation du système intégré d'intervention et services sociaux. On signale aussi Barbero Avanzini B., et autres, *Maltrattamento infantile in famiglia e servizio sociale*, Unicopli, Roma, 1988.

⁴ A propos de ce pays on signale par exemple: Dina M. Siddiqi: "Of consent and contradiction: forced marriage in Bangladesh", in *"Honour". Crimes, paradigms, and violence against women*, par Lynn Welchman et Sara Hossain, Zed Books, London 2005, pp. 282-387

n'a pas trouvé une littérature qui signale une majeure rigidité de certaines classes sociales dans l'imposition des mariages arrangés aux fils/filles⁵.

Une autre raison pour laquelle le discours général qui concerne la nationalité n'est pas du tout suffisant, est le fait que la formation effective de la communauté (c'est à dire le niveau de pression supérieur à la famille pour faire accepter les mariages arrangés, qui rend la situation des victimes désespérée, comme on expliquerait avant) dépend des caractéristiques de l'immigration sur les territoires au niveau local. Le risque dépend des lieux d'origines, mais il dépend aussi d'une certaine façon de la concentration effective sur le territoire. Une conclusion évidente pour ce qui concerne les politiques migratoires d'intégration est que la concentration d'une nationalité sur le territoire de la ville, des villages et des campagnes est un indicateur de risque, comme on le lit dans les paroles de cette enseignante d'italien, qui parle des femme de sa classe, composée par la plus part de turques, ensuite d'indiennes et pakistanaises:

F3: Ils sont trop, tous ensemble, et ils ont peur. Ils se contrôlent l'un avec l'autre, les imam les contrôlent, il y a toujours quelqu'un qui leur dit: qu'est ce que t'as fait, si t'as parlé avec quelqu'un de quelque chose dont tu ne devais pas parler...

Il y a, malheureusement, par rapport à la situation dans les pays d'origines, des facteurs de risque en plus pour les femmes migrantes ou pour les familles migrantes. À différence des pays d'origines, où la position sociale des femmes normalement s'améliore grâce à la diffusion de l'instruction et des opportunités de travail dans des secteurs non traditionnels avec l'ouverture des marchés et de la façon de production capitaliste, ceux qui émigrent trouvent des points de repères plus arriérés, ou ils extrémisent leur points de repères, en adoptant les versions plus fermées et oppressives de leur religion vers les femmes.

Bien évidemment, même le racisme qu'ils rencontrent dans la terre d'émigration est à la base de cette fermeture identitaire.

Dans ce témoignage on a un cadre intéressant – même si très stéréotypé – de la tradition et des changement en cours au Maroc, pays d'où vient la majorité des immigrés résidents dans la région Emilia-Romagna (15,6% du total, ensuite Albanie 13,1%, Roumanie 11,4% et après Turquie 5.6%⁶) et où le mariage entre cousins, arrangé par les familles, est traditionnel:

B1: La famille du garçon arrive chez la fille et la demande comme épouse pour son fils au père, à l'oncle ou au grand-père de la fille. Ils font la proposition quand tous les hommes sont présents. Les femmes d'un côté, les hommes de l'autre côté. Après ils demandent à la fille si elle veut ou pas, mais il y a des mariages forcés parce que c'est la famille qui décide. Et parfois on ne demande même pas l'opinion de la fille. C'est la structure même de la famille traditionnelle qui élimine l'individu, qui n'est pas absent dans l'Islam, parce que dans l'Islam ce sont les garçons et les filles qui doivent se voir avant de se marier; ne sont pas les familles qui se marient entre elles, mais les jeunes. Mais traditionnellement il y a cette chose. Maintenant moins qu'avant, car au Maroc aujourd'hui le tas de scolarité des femmes est en train d'augmenter. A cause des problèmes de chômage les mâles ne se marient plus à 23-24 ans, mais vers 30-32 ans. Cependant, il y a des cas dans les banlieues où la fille est obligé à se marier.

C8: Au Sénégal les mariages forcés entre cousins sont très nombreux. C'est presque un destin pour beaucoup de filles.

⁵ Un texte qui parle de la contemporanéité dans l'Asie du sud-est est: *Sexuality, gender and rights. Exploring theory and practice in South and Southeast Asia*, de Geetanjali Misra e Radhika Chandiramani.

⁶ Caritas/ Migrantes: *Immigrazione. Dossier statistico 2008, XVIII Rapporto*, Edizioni Idos, Roma 2008.

D: cet usage a été porté ici aussi?

C8: je ne sais pas, dans le sens qu'il n'y a pas des fils/filles si âgés. No, à mon avis, pas encore.

Au Pakistan aussi le mariage arrangé fait partie de l'usage actuel et la séparation entre les sexes dans la vie sociale est très rigide. Dans ce témoignage on parle de tradition et de changement:

G2: un mariage chez nous est comme ça: dans le 80% des cas est toujours arrangé. Les parents choisissent la personne. Trouver un garçon ou une fille c'est une tâche des parents, qui cherchent un garçon ou une fille pour leurs enfants. Il y a aussi des personnes qui comme travail cherchent les partenaires, leur savent comment car chez nous existe encore la classe sociale. Le pourcentage qui reste est des ceux qui peuvent choisir. Par exemple, quand il vont à l'école, au collège, à l'Université, là si quelqu'un tombe amoureux il ne regarde pas la classe sociale. Il ne regarde aucune différences et il dit: "je suis amoureux, je vais me marier". Et parfois ça arrive, si les filles ont étudié, elles trouvent une solution. Dans beaucoup de cas, dans la moitié de ces cas, ça arrive que les parents disent: "oui, ils ont étudié ensemble, ils sont tombés amoureux. Il se marient et nous on n'aura pas de problèmes." Mais le problème naît pour certains... J'ai vu des cas où les couples vont au tribunal, se marient, font la déclaration et voilà. Le 20% compte.

D: et après il fréquentent leur familles?

G2: parfois. Si les familles sont vraiment fâchées, elles mettent un peu de silence pour deux ans.

La distinction entre ville et campagne est considérée par beaucoup de pakistanaises interviewées très importante dans le mariage arrangé:

E2: il y a aussi cette différence entre ceux qui viennent de la ville et ceux qui viennent de la campagne. Ceux de la campagne sont beaucoup, mais beaucoup plus rigides dans leur système de faire épouser...

E3: c'est un peu différent le rôle de la famille dans la ville et dans la campagne. Ça dépend surtout de la famille elle-même, il y a beaucoup de mariages imposés, arrangés, dans les villes aussi.

E4: maintenant les garçons et les filles veulent choisir qui épouser.

E3: mais les parents aussi maintenant au Pakistan le veulent jusqu'à un certain point. Il y a encore ceux qui le font, mais il y a aussi ceux qui quand le fils ou les filles qui viennent à la maison et ils disent: "je l'aime" vont demander la main à l'autre. Mais de toute façon ce sont le fils ou les filles qui disent "j'aime cette fille, j'aime ce garçon". Après on fait tout traditionnellement, ce sont les parents qui vont... S'ils ne sont pas d'accord, on voit quoi faire.

E4: notre religion te donne la possibilité du choix. Mais dans notre culture les parents veulent faire force: tu es ma fille ou mon fils, tu dois faire ça parce que...

E3: ils savent très bien, s'ils utilisent un peu de bon sens, que cette chose imposée ne peut pas durer.

E4: je n'aime pas cette chose, le fait que je dois obliger ma fille car la vie est la sienne, c'est elle qui doit choisir si ce garçon lui convient ou pas.

Cette partie de l'interview à une albanaise parle de l'usage dans le pays d'origine et de ce qui se passe en Italie dans un contexte de migration:

B2: en Albanie on en a, mais les cas sont de plus en plus rares dans les années. On en a, dans les zones rurales on en a, ou aussi dans une petite partie de femmes musulmanes. Dans ces cas les mariages sont forcés. Ce n'est pas trop important la religion, mais l'"albanésité", c'est à dire que c'est albanais celui qui compte, pas italien. Parce que l'immigration féminine est indépendante. Elles arrivent à 18 ans pour étudier et à 20-25 ans pour travailler.

D: pourquoi le mari doit-il être albanais?

B2: ils doivent avoir des enfants albanais, sinon est une trahison. Ce n'est pas un cas si le mythe de Hélène de Troie commence par là. Le mariage mixte est vu comme une trahison à l'"albanésité", surtout parce que la famille perd le contrôle. Il y a aussi un aspect positif, entre guillemets, de leur point de vue: la famille perd toute possibilité de contrôler et d'intervenir, dans le cas d'un mariage mixte qui n'a pas marché.

L'Inde est un pays immense, habité par plus d'un milliard de personnes – les peux de témoignages qu'on a ne sont absolument pas exhaustifs, et en plus ils parlent de familles musulmanes. Cependant, d'autres sources disent qu'en Inde le mariage arrangé est considéré comme normal et seulement dans les classes moyennes urbaines est connu *le love-cum-arranged marriage*, où le couple de jeunes pousse les parents à proposer eux mêmes un mariage arrangé entre leur couple, car ils refusent chaque autre proposition⁷.

Même dans l'Afrique noire le mariage arrangé est diffusé. Mais qui a émigré ici fait ce qu'il veut, disent les interviewées, alors que les enfants de la génération immigrées sont trop petits pour pouvoir comprendre qu'est ce que feront leur parents.

Ce Pasteur parle du percept Chrétien du consensus au mariage, mais il se dément en parlant de la légitimité de l'ingérence des parents:

D1: Je viens d'une tradition, d'une culture où il y a cette chose: les parents avec leur expérience, avec leur connaissance peuvent voir que cet homme, cette femme conviennent à mon fils ou ma fille. Ça arrive que le fils ou la fille ne sont pas d'accord, et ils créent des problèmes, mais si la fille ou le fils ont confiance, pleine confiance dans leurs parents par fois ils acceptent et ils développent l'amour. Mais je ne crois pas que c'est une chose qui arrive souvent dans cette période, comme dans d'autres cultures. Il y a, ça existe, nous africains on croit dans ça. Les Chrétiens on une autre mentalité. Moi, par exemple, je parle de moi, je crois que mon rôle c'est de conduire mes enfants à faire le bon choix et je ne crois pas que, si je les laisse choisir, ils auront l'expérience de le faire, qu'ils sont assez mûrs.

Ensuite, s'ils font une erreur, pas seulement ils souffrent et ils payent les conséquences, mais aussi les parents souffrent et payent les conséquences. Alors c'est une chose qu'on fait à deux.

D: mais la décision est prise pour les garçon et les filles ou seulement pour les filles?

D1: normalement pour les filles. Oui, parce que je crois que les filles sont trop délicates. C'est facile de tromper une femmes, il y a beaucoup de garçons qui sont très forts à parler. Alors elles facilement tombent. Alors beaucoup de parents sont sur les femmes.

D: c'est quand l'âge pour chercher un mari?

D1: Mah, ça dépend, les temps sont en train de changer, les choses sont en train de changer. Ça dépend de la famille, des parents, de leur culture, s'ils sont ouverts culturellement. Je crois qu'il n'y a pas un âge particulier... Beaucoup de parents veulent que les enfants étudient, qu'il aillent en avant. Je parle de notre communauté, on est en train de pousser les fils, ils vont à l'école, ça crée des bonnes bases. Il y a encore ceux qui on une mentalité très fermée. Ce n'est pas de leur faute, peut être qu'ils n'ont pas eu une bonne base, alors ils sont fermés mentalement. Alors quand à cause de la peur que quelqu'un vienne pour voler leur fille, il la marient et après [*elle est casée*].

⁷ D'autres informations à propos du *love-cum-arranged marriage* et sur la présence des mariage arrangés en Inde on trouve deux textes publiés dans *Love in South Asia. A cultural history*, de Francesca Orsini, Cambridge University Press 2006: Pervez Mody: "Kidnapping, elopement and abduction: an ethnography of love-marriage in Dehli", pp. 331-344, et Francesca Orsini "Introduction", p. 1-42.

Le témoignage qui suit est d'une italienne, qui affirme qu'il s'agit d'un usage traditionnel en Sri-Lanka:

C8: et en revanche le Sri-Lanka est évident car la question, quand tu lui dit: "comment tu l'as épousée, comment tu l'as rencontrée", elle sourit car elle sait que nous ne voyons pas comme ça la question. Elle dit: "oui, c'était un accord avec les familles, ça marche comme ça", il n'y a pas le concept... D'autre part si tu vois un film, il y a ça. Il y a beaucoup de film à propos de l'Inde de ce type. Il y en a un qui est mignon où six ans après le mariage il demande à elle: "tu m'as aimé? Tu es tombée amoureuse?" "No." "Mais toi, qu'est ce que tu éprouvais pour moi, pourquoi tu m'as épousé?" et elle dit: "parce que j'aimais tes chaussures". Et après: "Tu veux savoir si je t'aime comme les occidentales? Comment pensent les occidentales?". Donc l'idée du mariage est différente.

Selon une interviewée de l'association tamil (une ethnie minoritaire du Sri-Lanka) c'est un problème qui peut arriver.

LES CAS TROUVES DE MARIAGES FORCES

On va voir en détail une synthèse des cas trouvés. Le nombre de cas de contrainte au mariage dont on a quelques informations est 33, dont 30 de femmes et 3 d'hommes⁸. D'autres nouvelles plus vagues signalent d'autres cas possibles, de femmes et de garçons. Dans d'autre cas signalés on ne parle pas de mariages imposés mais de graves faits de sangs concernant tous des familles d'origine pakistanaïses: trois (ou plus) homicides de filles, qui auraient été exécutées en Pakistan.

Les seuls cas où les mariages précèdent l'immigration sont un au Maroc, deux en Inde, un au Tibet: c'est vrai que cette contrainte concerne la condition féminine dans son contexte d'origine et non une fois arrivée en Italie, mais au moment où la victime émigré, la violence subie en patrie peut être vue clairement comme telle et la solution est cherchée dans notre pays. La situation de celles qui subissent en patrie un mariage forcé avant l'émigration pour le regroupement familial est forcément plus difficile par rapport à celles qui ont aussi d'autres liens en plus des liens familiaux. Elles ont vécu, peu ou tant, en Italie avant leur mariage et donc elles ont au moins fait les écoles où elles sont entrées en contact avec la réalité locale. La connaissance de ces cas demande qu'on augmente les politiques pour l'autonomie des femmes immigrées: cours de langue et professionnels, contact avec qui s'occupe du travail sociale – qui pour l'instant semble être fait seulement par des association de bénévolat.

Les nationalités des familles d'origines sont pour la plupart marocaines (10 cas de femmes et 2 d'hommes, plus 2 cas où on a parlé de la femmes comme "maghrébine"), puis pakistanaïses (6 cas de femmes, 1 d'un homme) et indiennes (5 cas, dont un de religion musulmane et "ethnie pakistanaïse", comme a dit l'interviewe). Le nombre relatif aux présences sur le territoire de ces trois nationalités parmi les étrangers résidents est, on le rappelle de 15,6% pour le Maroc, 13.1% pour le Pakistan et 3% pour l'Inde. Après on trouve la Turquie avec 2 cas et d'autres pays avec 1 cas chacun: Albanie, Italie, Ghana, Sénégal, Tibet. On a 1 cas, déclaré par un centre non-violence, dont on a pas spécifié la nationalité pour des raisons de privacy. Les cas masculins viennent du Maroc (2 cas) et du Pakistan (1 cas).

En 20 cas le mariage a été fait, dans 9 cas en revanche a été évité, de 4 cas on n'as pas de nouvelles (dans trois cas il a sûrement été fait). La plupart de mariages forcés qui ont eu lieu (au moins 11 sur 20), ont été célébrés à l'étranger: 5 au Maroc, 4 en Inde, 1 en Albanie, 1 en France et trois sûrement en Pakistan. Les cas masculins ont tous vu se conclure le mariage forcé et on n'as pas d'autres

⁸ Ce n'a pas été possible, malheureusement, à cause du manque d'information, de cataloguer les cas en les partageant entre ceux qui sont de contrainte de la part de la seule famille (ou du père) et ceux de contrainte supporté par toute la communauté.

informations: les trois garçons avaient d'autres fiancée qui on quitté (un a été quitté: il aurait voulu continuer le rapport en clandestinité) en obéissant à la famille.

Dix filles étaient fiancées avec d'autres et la famille l'a su, ce-ci a été un facteur important dans les tentatives d'imposer un mari, vue la désapprobation de la part des familles pour le choix des filles – et même des garçon, mais dans les cas masculins on se dépêche pas à organiser le mariage mais on considère la fiancée comme une avec qui le garçon s'amuse. Le thème de la protection a été considéré aussi d'une façon explicite comme la cause de l'imposition des noces, mais aussi (et même plus souvent) les thème de la honte, de l'humiliation, du "perdre le visage" etc...

Dans 8 cas on n'as plus les traces des personnes concernées (plus un autre, signalé d'une façon très superficielle par la victime). Ces femmes avaient parlé de leur situation de violence par le mari ou par le père aux médiatrices culturelles (seulement dans un cas à la gynécologue et dans un autre à la maison pour les femmes maltraités), mais après les contacts se sont interrompus, avec la préoccupation de l'interviewée pour les conditions de la femme. Le fait qu'il y aille un grand nombre de cas dont on ne connaît pas la solution est un signe du manque d'attention qu'on a pour ces signalisations, et de la nécessité – vue la gravité des faits – de développer des méthodologies d'intervention qui s'approchent aux services et aux femmes qui en sont victimes.

Les conclusions connues sont souvent des situations de violence: beaucoup de cas sont finis en violence de la part des maris et les victimes ont décidé de s'échapper et elle ont été accueillies dans des refuges des centres non-violence. D'autres femmes réfugiées dans les centres non-violences se sont échappées du père ou du frère qui les frappaient à cause des leur relations qu'il n'approuvaient pas ou pour les obliger au mariage, et elle l'ont ainsi évité. Deux femmes ont accepté le mariage, mais elles ont divorcé après.

Il semble que aucune des victimes soit née en Italie, mais certaines y sont arrivées très jeunes – malheureusement ces données sont incomplètes. Seulement dans 3 cas, on le rappelle, le mariage est précédent à l'émigration.

Les sources des cas, à part les trois qui ont été raconté par les victimes et un autre connu par une victime (source indirecte mais vraisemblable), sont pour 16 cas, le groupe plus nombreux, les médiatrices et les médiateurs culturels, pour 8 cas les opératrices des maisons pour femmes maltraités, pour 3 cas différentes figures institutionnelles (seulement un par une gynécologue et aucun par les enseignants, qui voient tout simplement disparaître les filles ou elles racontent de mariages arrangés qu'elle acceptent volontiers) et les 2 qui restent par des représentants d'associations. Les informations à disposition à propos de ces cas sont très rares, sauf pour les trois cas qu'on connaît grâce à une interviewe avec la victime. Les médiatrices et les autres observateurs privilégiés peuvent signaler seulement quelque aspect du cas et les opératrices des maisons pour femmes maltraités ont plus d'informations sur la situation de violence que sur le détail du mariage imposé⁹.

On confirme le risque du à la nationalité pour le Maroc, le Pakistan, l'Inde et aussi la Turquie (les cas sont 2 mais le nombre de la présence sur le territoire est de toute façon mineur par rapport aux autres nationalités), alors que les autres cas signalés ne sont pas si nombreux – à l'état actuel des connaissances en Emilia-Romagna – pour nous faire penser à une nationalité à risque.

On voit donc, à partir du nombre des cas, quelle évaluation on peut faire par rapport à l'urgence du problème. Le nombre absolu des cas dont les interviewées ont parlé est plutôt important, même si on doit considérer qu'on n'a pas donné une limite temporelle à la recherche, donc on a parlé de cas qui concernent une période de temps qu'on ne peut pas quantifier.

⁹ Peut aussi être que beaucoup de femmes qu'on a accueilli dans le passé aient subi la même chose, mais on s'est beaucoup plus concentré sur la dernière violence qu'elle nous ont raconté quand elle nous ont demandé de l'aide et les mariage forcé sont resté dans l'ombre.

La seule tentative de pourcentage a été fait par le président d'une association de médiateur culturel qui dans la région de Bologna fait environ 10.000 entretiens par an (2000 dans la région) avec un nombre non précis de femmes: "il y a des personnes qui viennent même 15 fois, mais la plupart vient 2 fois". Le nombre des cas qu'ils rencontrent chaque année est 12 environ:

B2: il y a 10-15 femmes par an qui le vivent comme un problème et elle viennent nous le dire, car, comme je te disais, il y a celle avec un bleue sur le visage qui ne dit rien. Selon moi il y en a au moins plus que 50 qui ne disent rien.

L'évaluation qu'on donne sur le nombre des cas signalés est que de toute façon il s'agit de l'émergence de la pointe d'un iceberg (surtout en ce qui concerne les mariages faits à l'étranger avant l'émigration de l'épouse pour le regroupement familial), même si on ne peut pas parler d'une épidémie de refus de mariages arrangés. Il ne faut pas oublier que le mariage forcé est un aspect d'un ensemble de problèmes liés à la condition féminine, qui souvent ne concernent pas seulement ni principalement la question de l'imposition d'un mariage.

Je voudrais reporter l'intéressante opinion d'une interviewée musulmane, préoccupée que la question puisse être utilisée dans un sens islamophobe:

D7: Généralement, au moins en Italie, notre perception de chefs, de personnes engagées dans l'activité islamique, dans la communauté musulmane, est que en Italie il n'y a pas cet alarme de mariages forcés. Je pense que l'Italie aille vraiment une particularité par rapport aux autres pays européens [...] la première génération d'enfants d'immigrés qui ont grandi ici est très jeune, maintenant ils ont 20 ans. Je pense d'être parmi les plus âgés de ces fils d'immigrés. J'ai 31 ans. Je n'ai jamais connu jusqu'à aujourd'hui quelqu'un qui est né et grandi en Italie qu'il est beaucoup plus âgé que moi, peut être quelque exception de 32-33 ans.

Je pense que souvent il y a des problèmes qui sont créés par les médias. Par exemple cela s'est passé pour le cas de Hina, le cas de Sanaa et quel qu'une d'autre, qui pousse les mass média à parler d'une urgence mariages forcés plutôt que d'intolérance des parents, etc, à des niveaux de maxime gravité, donc ça pousse nous aussi à parler de ce thème. Ça peut nous pousser à laisser des déclarations, ça nous pousse continuellement à devoir nous excuser, devoir parler de ce thème. Je ne dis pas que c'est faux, mais je dis que ça est minoritaire par rapport à des thématiques qui sont plus importantes.

Désormais j'ai vu des familles où il y a des filles qui sont des rebelles, on dit comme ça, comme c'est normale pour des jeunes à 17-18 ans, et les filles commencent à penser: "Voilà, je vais terminer comme Sanaa..." C'est à dire qu'on pousse les parents à agir d'un façon comme ils n'auraient jamais fait avant. Et ça nous fait peur.

Ensuite, je ne sais pas si c'est correct, si ce n'est pas vrai, si c'est seulement notre perception, mais désormais nous arrivent de plus en plus des phrases de ce genre. Avant on n'entendait jamais les parents dire à leur fille: "je te tue si tu fais une chose plutôt qu'une autre", au pire ils lui disaient "je ne veux plus t'avoir dans la maison". A la place d'arriver à dire "no, tu va finir comme Sanaa, prends Sanaa comme exemple". Menacer Sanaa comme exemple commence à m'inquiéter. [...]

En revanche ces histoires d'urgence, mises encore et toujours pour accuser la communauté musulmane, sont en train de créer l'effet opposé. Une communauté très tranquille qui commence à croire à ce que les autres racontent: d'être violente et d'être...de résoudre les problèmes ainsi.